

MANDAT DU CHEF DE LA DIRECTION

1. Objet

Sous l'autorité du conseil d'administration et sous réserve de son approbation, le chef de la direction est responsable du leadership général et de la gestion de la Caisse, un chef de file mondial dans la gestion d'actifs de retraite. Le chef de la direction propose et exécute la stratégie de la Caisse pour réaliser le double mandat énoncé dans la Loi de la Caisse, à savoir générer un rendement optimal pour ses déposants dans le respect de leurs politiques de placement tout en contribuant au développement économique du Québec.

2. Responsabilités clés

- a. Responsable de la saine gouvernance de l'organisation, le chef de la direction incarne les valeurs de la Caisse, donne l'exemple et le ton à tous les employés dans l'application de ces valeurs de façon cohérente, favorise une culture d'intégrité et répond aux normes éthiques les plus élevées;
- b. Le chef de la direction est chargé d'établir la stratégie visant à assurer des rendements optimaux et durables pour les déposants, en fonction de niveaux de risque acceptables;
- c. Le chef de la direction est chargé de définir et d'exécuter la stratégie de la Caisse au Québec afin de remplir son mandat visant à favoriser le développement économique du Québec en investissant dans des secteurs de croissance prometteurs;
- d. Le chef de la direction s'assure que le capital est affecté de façon appropriée aux catégories d'actifs qui sous-tendent la stratégie approuvée, supervise la répartition équilibrée et le déploiement du portefeuille mondial, suit la performance de chaque catégorie d'actifs et de l'ensemble des portefeuilles et mandats et veille à ce que les ajustements requis soient exécutés en temps opportun;
- e. Le chef de la direction établit et maintient une culture de gestion des risques appropriée et appuyée par une structure de gouvernance efficace, des processus et des contrôles adéquats afin d'atteindre l'équilibre visé entre le risque et le rendement;
- f. Le chef de la direction s'assure que la stratégie approuvée est appuyée par des plans annuels et il est responsable de l'exécution de ces plans dans les délais et le budget prévus;
- g. Le chef de la direction s'assure du maintien du positionnement de la Caisse au niveau mondial, notamment eu égard à la marque de cette dernière et aux relations développées au niveau mondial auprès des pairs et partenaires;

- h. Le chef de la direction veille à maintenir la position de leader en matière d'investissement durable et le rôle d'influenceur de premier plan sur les questions d'ordre environnemental, social et de gouvernance;
- i. Le chef de la direction veille à ce que les pratiques de développement du leadership et de gestion des talents soient alignées sur les besoins d'une organisation mondiale de premier plan et se traduisent par de solides plans de recrutement et de rétention des talents, en plus de programmes de développement de la relève et d'engagements clairs en matière d'inclusion et de diversité;
- j. Le chef de la direction développe et motive l'équipe de direction, favorise une culture de coopération et de collaboration, délègue l'autorité pour les initiatives stratégiques et veille à ce que l'équipe de direction soit efficace et mobilisée;
- k. Le chef de la direction fait la promotion d'une culture de performance collaborative et s'assure de la forte mobilisation des employés;
- l. Le chef de la direction place les clients au centre de ses priorités et actions afin que les objectifs des déposants soient reconnus et atteints;
- m. Le chef de la direction fait la promotion du rôle de la Caisse en tant qu'investisseur mondial de premier plan et partenaire d'investissement fiable et à l'avant-garde;
- n. Le chef de la direction est le principal porte-parole de la Caisse et assure un dialogue efficace avec toutes les parties prenantes clés;
- o. Le chef de la direction travaille en étroite collaboration avec le président du conseil d'administration pour faciliter des discussions ouvertes et constructives au conseil et est entièrement responsable de la performance de la Caisse dans le cadre de la délégation d'autorité du conseil.

3. Profil du président et chef de la direction

- Leader expérimenté reconnu;
- Perspective et expertise mondiales éprouvées;
- Crédibilité sur les marchés mondiaux;
- Leadership inclusif et sensibilité aux questions de diversité reflétant notamment la mondialisation de la Caisse;
- Solide feuille de route dans la conduite d'une entreprise internationale/mondiale complexe;
- Riche réseau de contacts internationaux et capacité éprouvée à établir des alliances efficaces;

- Capacité éprouvée d'innover et de permettre à l'organisation de tirer profit de l'évolution de son environnement;
- Solide compréhension des marchés financiers mondiaux et des catégories d'actifs;
- Solide compréhension de la gestion des risques;
- Solide compréhension des exigences et des règlements en matière de retraite;
- Compétences supérieures en communication, confirmées par un dossier public de communications efficaces avec plusieurs groupes d'intervenants;
- Compréhension approfondie des réalités économiques, culturelles et sociales du Québec, du rôle de la Caisse et de la dualité de son mandat;
- Sensibilité à l'importance des politiques publiques et de la réglementation, à leur potentiel et à leurs contraintes, celles-ci touchant directement à plusieurs de ses actifs au Québec et à l'échelle internationale;
- Sensibilité aux nouvelles technologies d'information.